



Christophe BASSE
Mandataire Judiciaire

*Immeuble le Mazière - 1 rue René Cassin
91033 EVRY-COURCOURONNES CEDEX
www.lesmandataires.com
Standard : 01.60.78.49.44*

Liquidation judiciaire :
SAS ERMES

Dossier n°8351

cc@lesmandataires.com

CESSION DE FONDS DE COMMERCE
Article L.642-19 du code de commerce
Vendredi 31 octobre 2025 à 12h00

SELARL C.BASSE
Maître Christophe BASSE
Mandataire judiciaire
Immeuble le Mazière - 1 Rue René Cassin
CS 20563 / 91033 Evry

Liquidateur judiciaire désigné à ces fonctions par jugement du Tribunal de Commerce d'Evry du 21 juillet 2025 dans le cadre de la liquidation judiciaire de la société « SAS ERMES » au capital social de 706 470,75 dont le siège social est situé 4 rue René Razel - Immeuble Azur Domaine Technologie de Saclay - 91400 SACLAY.

Déclare qu'est susceptible d'être cédé, conformément aux articles L.642-19 et suivants du code de commerce :

Fonds de commerce de L'achat, la vente, l'étude et la réalisation de tous matériels électroniques et en particulier de ceux destinés à la navigation de plaisance
Sis 4 rue René Razel - Immeuble Azur Domaine Technologie de Saclay - 91400 SACLAY



INFORMATION PREALABLE

Le présent document a été établi au vu des éléments et informations reçus à ce jour avec le concours du dirigeant sans que le rédacteur puisse en garantir l'exhaustivité et sans que la responsabilité du liquidateur judiciaire puisse être engagée pour toute inexactitude et/ou erreur contenue dans les éléments qui lui ont été fournis.

Les informations contenues dans ce document seront éventuellement sujettes à actualisation, modification ou complément et n'ont pas pour prétention de rassembler tous les renseignements qu'un candidat acquéreur pourrait désirer recevoir.

Tout candidat intéressé doit réaliser ses investigations afin de former son propre jugement sur les présentes informations et s'entourer de conseils professionnels adéquats, afin de tenir compte de toutes les conséquences financières, légales, sociales et fiscales liées à la présente opération.

L'acquéreur prendra les actifs en l'état et fera son affaire personnelle, s'il y a lieu, de la mise en conformité de ces derniers au regard de la réglementation applicable en cours.

Pour être recevable, les offres d'acquisition devront être conformes aux prescriptions du présent cahier des charges.

IMPORTANT :

Il est expressément porté à l'attention des candidats acquéreurs que certains produits inclus dans le périmètre de la liquidation pourraient, en raison de leurs spécifications techniques, être **soumis aux dispositions du Règlement (UE) 2021/821** relatif au contrôle des exportations, du courtage, de l'assistance technique, du transit et du transfert des biens à double usage.

En conséquence, toute exportation de ces produits vers des pays tiers, notamment vers l'Inde ou la Chine, pourrait requérir l'obtention préalable d'une autorisation administrative conformément à la réglementation en vigueur.

L'ensemble des offres réceptionnées seront transmises au Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique afin de recueillir leurs observations.

* *

*

DESCRIPTION DES ACTIFS

1- Informations sur les éléments d'actifs à céder

- **Activité** : L'achat, la vente, l'étude et la réalisation de tous matériels électroniques et en particulier de ceux destinés à la navigation de plaisance
- **Chiffres** :

Exercice clos le	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2024
Chiffre d'affaires	1 551 838	724 952	1 153 011
Résultat d'exploitation	(372 766)	(559 667)	(299 298)
Résultat de l'exercice	(335 922)	(522 328)	551 998

Cf. comptes annuels

2- Actifs à céder :

Eléments corporels, soit :

- Mobilier, matériel et stock en pleine propriété selon inventaire établi par SELARL CJ-FLORENT FONTANA, sous réserve des actifs pouvant faire l'objet d'une revendication dont le candidat s'engagera à faire son affaire.

Le dirigeant a communiquer un état des stocks (fichiers excel en annexe), valorisé au prix d'achat

A noter que de petites différences de quantités sont possibles dues à des erreurs humaines de comptage.

MODALITES ET CONTENU DE L'OFFRE

Les offres d'acquisition devront être fermes et définitives, et dépourvues de toute condition suspensive ou résolutoire de nature à faire obstacle à la réalisation de la cession.

Les offres d'acquisition devront être établies en **cinq exemplaires dont un non relié** (en ce compris les annexes), l'un destiné à Monsieur le juge-commissaire, le second à Monsieur le procureur de la République, le troisième au greffe du Tribunal de Commerce d'Evry, le quatrième à Monsieur Guillaume DEJAVDAN, dirigeant, et le dernier à moi-même (ce dernier exemplaire devant contenir la garantie financière) et comporter **impérativement** :

1- la présentation du candidat acquéreur :

Concernant l'identité de l'acquéreur il convient de communiquer :

- s'il s'agit d'une personne morale :
 - les statuts et le cas échéant la répartition actuelle du capital social,
 - un extrait Kbis (de moins de trois mois),
 - le dernier bilan,
 - l'état des inscriptions des privilèges et publications,
 - la photocopie d'une pièce d'identité du dirigeant et des associés.
- s'il s'agit d'une personne physique :
 - l'état civil complet (nom, date et lieu de naissance, adresse, nationalité, situation de famille, contrat de mariage),
 - le lieu de résidence,
 - la photocopie recto-verso d'une pièce d'identité,
 - les 2 derniers avis d'imposition.

Une faculté de substitution au profit d'une tierce personne est possible : selon qu'il s'agisse d'une personne morale ou physique à laquelle l'acquéreur entend se substituer, il conviendra de joindre les documents réclamés ci-dessus.

Si la société est en cours de constitution, l'état civil du futur dirigeant, des futurs porteurs ou actionnaires ainsi que leur participation dans le capital devront être précisés, une clause de substitution en termes généraux n'étant pas admise.

2- le projet de reprise : présentation synthétique du projet rattaché à la reprise des actifs

3- le périmètre de reprise : les éléments d'actif repris tout ou partie. En cas de reprise de plusieurs actifs, le candidat devra indiquer si l'offre est **divisible ou non**.

4- le prix : exprimé en euros, le prix est stipulé « **net vendeur** », soit hors droits, frais et honoraires afférents à la cession.

Le prix devra être **ventilé entre les éléments corporels et le stock**. La décomposition du prix doit apparaître clairement dans l'offre de reprise.

5 - Garantie du prix de cession

Le prix de cession doit être **intégralement** garanti :

- Intégralement par un chèque de banque (et non chèque bancaire) émis à l'ordre suivant : « *Maître Christophe BASSE – SAS ERMES* » ou par une simple garantie bancaire à première demande pour toute offre **inférieure à 50 000 €**
- **A hauteur de 10 % du prix pour toute offre supérieure à 50 000 €**, en apportant néanmoins la preuve de la capacité financière du candidat pour le solde. La garantie devra consister en un chèque de banque émis à l'ordre suivant : « *Maître Christophe BASSE – SAS ERMES* » ou garantie bancaire à première demande.

IMPORTANT :

Concernant les propositions d'acquisition émanant de candidats étrangers, il est précisé que le prix de cession devra impérativement être garanti par le versement des fonds en euros, effectué par l'intermédiaire d'un établissement bancaire français ou, à défaut, d'un établissement bancaire international disposant d'une succursale ou d'une agence sur le territoire français.

6 - une attestation sur l'honneur stipulant (modèle ci-annexé) :

- qu'il n'existe aucun lien de parenté ou d'alliance entre le candidat et Monsieur Guillaume DEJAVDAN, dirigeant et les associés de la société SAS ERMES conformément à l'article L. 642-3 du code de commerce,
- que le prix est sincère et véritable,
- que le candidat (personne physique ou personne morale) n'est attrait dans aucune procédure de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire,
- que le candidat a pris connaissance du présent cahier des charges et de ses conditions et s'engage à les respecter.

7 - une attestation sur l'honneur de l'origine des fonds (modèle ci-annexé).

PROCEDURE DE DEPOT DES OFFRES ET EXAMEN DES OFFRES

En accord avec Monsieur, Juge Commissaire, les offres d'acquisition devront être déposées avant le :
Vendredi 31 octobre 2025 à 12h00
Chez
SELARL C.BASSE
Immeuble le Mazière - 1 Rue René Cassin
CS 20563 / 91033 Evry (6^{ème} étage)

Examen des offres par le Juge Commissaire :

A l'issue du délai, les offres recueillies seront déposées au greffe du Tribunal de Commerce d'Evry (service procédures collectives) et seront consultables par toute personne intéressée.

Monsieur, juge-commissaire recevra le(s) candidat(s) et le(s) entendra sur leur projet de reprise, en présence d'un Greffier, à l'audience du :

En attente communication d'une date
Au Tribunal de commerce d'Evry - 6^{ème} étage Niveau présidence
1 rue de la Patinoire – 91000 EVRY

où seront également convoqués le dirigeant et moi-même.

La présence du candidat repreneur est indispensable le jour de l'audience.

Monsieur, juge-commissaire laissera la possibilité à chaque candidat de faire une ultime proposition sous pli cacheté qui sera ouverte le jour de l'audience.

Les éventuelles offres amélioratives seront ouvertes en présence d'un Greffier et devant l'ensemble des candidats.

Cette éventuelle amélioration financière devra être garantie soit à 100 % du prix proposé, soit par une garantie à première demande et cela sera une condition de recevabilité de l'offre.

Cette éventuelle amélioration financière ainsi que le prix de cession initialement proposé devra être garantie soit à 100 % du prix proposé, soit par une garantie à première demande et cela sera une condition de recevabilité de l'offre.

Il est précisé qu'aucune rétraction de l'offre ne sera possible jusqu'à la décision du juge-commissaire.

Il est précisé qu'aucune rétraction de l'offre ne sera possible jusqu'à la décision du juge-commissaire.

Fait à Evry, le 8 octobre 2025



Christophe BASSE
Mandataire Judiciaire

Immeuble le Mazière – 1 rue René Cassin
91033 EVRY-COURCOURONNES CEDEX
www.lesmandataires.com
Standard : 01.60.78.49.44

ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE L'ORIGINE DES FONDS

Je soussigné

.....

Agissant en qualité de

.....

Certifie sur l'honneur que les sommes qui seront versées au titre de l'acquisition du fonds de commerce de la société SAS ERMES n'ont pas d'origine délictueuse ou criminelle au sens des articles L.561-1 et suivants du code monétaire et financier, 324-1 et suivants, 421-2-2 et 4231-5 du code pénal et 415 du code des douanes relatifs au blanchiment des capitaux et au financement du terrorisme.

Certifie sur l'honneur que les sommes proviennent de

.....

.....

Fait à

Le

Signature

**ATTESTATION D'INDEPENDANCE, DE SINCERITE DU PRIX, D'ABSENCE DE
PROCEDURE COLLECTIVE EN COURS ET D'ACCEPTATION DES CONDITIONS DU
CAHIER DES CHARGES**

Je soussigné

.....

Agissant en qualité de

.....

Déclare que le prix de cession figurant dans l'offre déposée sous ma responsabilité est sincère et véritable et qu'aucune somme complémentaire n'a été ou ne sera versée à quiconque, à l'insu du Tribunal, sous quelque forme que ce soit, pour quelque motif que ce soit.

Précise que cette déclaration ne vise pas les éventuelles commissions d'agence immobilière, pas plus que les remboursements des dépôts de garantie, ou les frais, droits et honoraires d'acte liés aux opérations de cession.

Déclare me conformer aux dispositions de l'article L.642-3 du code de commerce, et n'avoir aucun lien de parenté ou d'alliance, jusqu'au 2ème degré inclusivement, direct ou indirect, avec les dirigeants et associés de la société faisant l'objet d'une procédure collective.

En outre cette offre n'est pas faite pour le compte du débiteur, ni des dirigeants de droit ou de fait de la personne morale faisant l'objet de la procédure collective, ni encore de leurs parents et alliés jusqu'au 2ème degré inclusivement, ni même des contrôleurs.

Déclare n'être attrait dans aucune procédure de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire.

Déclare avoir été rendu destinataire et avoir pris connaissance du cahier des charges établi par le liquidateur judiciaire ainsi que de ses annexes et m'engage à en respecter les dispositions.

Fait à

Le

Signature